

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 AOÛT 2011

Présents : MM. BERNOS, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, MAILLET, Mme REGUEIRO, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	André MINUZAN	à	Patrick SEBAT
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Gilles BITAILLOU	à	Dominique QUEHEILLE

<u>Suppléants</u> :	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	Jean-Louis VALIANI
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Alain OLIVE	suppléant de	Gérard LEPRETRE
	Jeanne LARAN	suppléante de	Daniel LACRAMPE

Excusés : David LAMPLE, Fabien REICHERT, André LABARTHE, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N° 110825-06-PER

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. BELLOT rappelle que par délibération du 24 avril 2008, le Conseil Communautaire procédait à la signature d'un contrat d'apprentissage. L'étudiant bénéficiaire de ce contrat ayant obtenu son diplôme et terminé sa mission au sein de nos services, il est proposé de pérenniser cette forme d'aide en ayant toujours un contrat d'apprentissage en cours qui réponde à plusieurs critères :

- Convention avec le Lycée Agricole de Soeix,
- Etudiant issu du territoire de la CCPO ayant un maître d'apprentissage et un véritable projet éducatif qui s'inscrive dans nos activités.

Naturellement, comme pour le précédent contrat, nous pourrions répartir le temps de travail avec les Services Techniques de la ville d'Oloron où l'étudiant pourra bénéficier d'activités plus diversifiées et d'un encadrement professionnel adapté.

Ainsi, une candidature pour la préparation d'un brevet professionnel (projet espaces verts) compatible avec les activités des Services Techniques est parvenue à la CCPO. Le contrat d'apprentissage pourrait débuter dès la rentrée de septembre en accord avec le Lycée de Soeix.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **VALIDE** le contrat d'apprentissage précité
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent au contrat d'apprentissage

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 août 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT